

FORMATIONS
EXPERT PHARMA
OPÉRATIONNEL
PROFESSIONNEL
PÉDAGOGIE
RÉGLEMENTAIRE
SERVICE QUALITÉ
INDUSTRIE SANTÉ
CERTIFIANT
SERVICE CONSEIL

FORMATION



LOI ANTI-CADEAUX ET TRANSPARENCE DES LIENS

- + Vous appréhendez les modalités d'organisation pour gérer les nouvelles obligations.
- + Vous serez en mesure d'intégrer la réflexion éthique dans l'application des textes réglementaires.
- + Des ateliers vous mettront en situation pour appliquer de façon pratique l'ensemble des textes réglementaires. Vous améliorerez concrètement vos pratiques professionnelles.

OBJECTIFS

Connaître les principaux textes réglementaires en vigueur sur ces sujets.

Soulever les questions que pose l'application de la loi anti-cadeaux et y apporter les éléments de solution.

Identifier les implications concrètes pour les entreprises.

✓ Évaluation

INFORMATIONS

1.5 jours  16 & 17 (matin) septembre 2019

€ **976,50 € H.T. Adhérents IFIS**
1 085 € H.T. Industries de santé
1 410,50 € H.T. Prix public

Code : **DMOS**

 **ESPACE RIEUX**

 **Chantalle MASSOT**
T. 01.41.10.26.21
F. 01.46.03.98.34
c.massot@ifis.fr

+ POURQUOI CHOISIR L'IFIS ?

40 ans aux côtés des industries de santé... L'Ifis, référence du secteur, associe expertise pharma et expérience de pédagogue pour répondre à vos besoins. Au service du développement des compétences, l'Ifis décline une gamme complète de services : formations aux multiples formats, solutions sur mesure, conseils... N'hésitez pas à nous consulter.



PROGRAMME

Les relations industriels et professionnels de santé à la lumière de l'interprétation de l'ancien article L 4113-6 du Code de la Santé publique, du décret d'application du 25 mars 2007, et du décret n°2013-414 du 21 mai 2013

Les nouveautés apportées par l'ordonnance n°2017-49 du 19 janvier 2017 et la loi Ma Santé 2022.

À l'occasion d'études de cas concrets de la loi anticadeaux, seront évoqués

- La notion d'avantage, direct ou indirect
- L'organisation pratique des différentes opérations concernées : hospitalité, recherche
- Les relations avec les professionnels de santé à la lumière de l'article 23 de la loi de programme sur la recherche du 18 avril 2006 et du décret du 19 juin 2006 relatif aux personnels médicaux hospitaliers
- Les dons à des fins de recherche ou de formation
- Le cas des étudiants et des associations d'étudiants
- Le cas des orateurs
- Le cas particulier de l'APHP

La déclaration des liens d'intérêt

- Les personnes concernées
- Le contenu de la déclaration

Publication des conventions et des avantages

- Les entreprises concernées
- Les parties contractantes ou bénéficiant des avantages
- Le contenu de la publication des conventions
- Le contenu de la publication des avantages
- Les modalités de la publication
- Le site Internet public unique

Les modalités d'organisation dans les entreprises pour gérer ces nouvelles obligations

- Discussion sur les modalités pratiques de recueil et de traitement des informations
- Quelles procédures supplémentaires ?

FORMATEURS

Patrick FALLET

Docteur en droit et science pharmaceutiques, professeur émérite à la faculté de pharmacie de Paris-XI. Chargé de cours, consultant.

Vincent BOUQUET

Docteur en pharmacie et juriste, il est titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un master en affaires réglementaires des industries de santé. Il a travaillé sur site exploitant, et est aujourd'hui Pharmacien responsable et directeur affaires pharmaceutiques et qualité au sein de la société PharmaMar France. Il y assume notamment la responsabilité de compliance officer. En parallèle, il est chargé de cours à l'Université Paris-Sud, où il enseigne à la faculté de droit et à la faculté de pharmacie.

PERSONNES CONCERNÉES

Collaborateurs des services affaires réglementaires, juridiques, fiscaux et marketing. Compte tenu du sujet et du ou des intervenant(s), l'Ifis se réserve le droit de refuser l'inscription pour des salariés n'appartenant pas aux entreprises du médicament.

PÉDAGOGIE

Méthode A Vidéo projection du support PowerPoint. Alternance d'exposés et de discussions. Echange d'expérience avec le formateur et entre stagiaires. Explication par l'exemple. Documentation d'application et de synthèse reprenant l'intégralité des présentations de la formation remise au participant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour chacun des thèmes abordés, seront exposés les responsabilités respectives des industriels et des professionnels de santé ainsi que les risques encourus (illustration par des cas de jurisprudence).

Prérequis : AUCUN.

Chaque formation donne lieu à l'envoi d'une attestation de fin de formation. En cas d'évaluation des acquis, les résultats sont communiqués.

La prise en charge peut être financée par l'OPCO 21/DEFI, merci de vous rapprocher de votre correspondant.#

